



**MODALITES FINANCIERES ACADEMIQUES
PRISE EN CHARGE DES DEPLACEMENTS DES A.S.
Année scolaire 2011-2012**

ORGANISATION ET DEPLACEMENTS DES A.S.	PAIEMENTS-REMBOURSEMENTS
CHAMPIONNATS ACADEMIQUES TOUTES ACTIVITES	
▪ Frais d'organisation	facture directe SR UNSS OU remboursement 100 % SD sur présentation d'une note de frais avec justificatifs (doc en annexe)
▪ Déplacements organisés par SD UNSS	facture directe SR UNSS OU remboursement 100 % SD sur présentation d'une note de frais avec justificatifs (doc en annexe)
▪ Déplacements organisés et pris en charge par les A.S. (<u>après accord du SD UNSS concerné</u>)	remboursement 100 % aux A.S. sur présentation d'une note de frais avec justificatifs envoyés au SR UNSS dans les 15 jours suivant la date du championnat (doc en annexe)
<p>⇒ Tous les frais engagés pour l'organisation et les déplacements de championnats académiques sont retenus à la source sur l'enveloppe académique annuelle. Cependant ces organisations ne sont pas gratuites pour les A.S : chaque service départemental reste ensuite maître d'œuvre d'une répartition des frais sur les A.S. avec des critères qui lui sont propres.</p>	
CHAMPIONNATS INTER ACADEMIQUES TOUTES ACTIVITES (Mutualisation) Sauf Sports Collectifs Excellence	
Attention nouvelle disposition :	
<ul style="list-style-type: none"> - Coût 150 €par AS et par an quel que soit le nombre d'équipe qualifiées - Dans le cas où le coût de transport serait inférieur à 150 €c'est l'AS qui règle son transport. <p>Les AS ne souhaitant pas bénéficier de cette mutualisation doivent le signaler par écrit au SR UNSS</p>	
▪ Frais d'organisation	facture directe SR UNSS OU remboursement 100 % SD sur présentation d'une note de frais avec justificatifs (doc en annexe)
▪ Déplacements organisés par SR / SD UNSS	facture directe SR UNSS OU remboursement 100 % SD sur présentation d'une note de frais avec justificatifs (doc en annexe)
▪ Déplacements organisés et pris en charge par les A.S. (après accord du SR / SD UNSS concerné)	SR UNSS : remboursement 100 % aux A.S. sur présentation d'une note de frais avec justificatifs envoyés au SR UNSS dans les 15 jours suivant la date du championnat (doc en annexe)
CHAMPIONNATS INTER ACADEMIQUES Sports Collectifs Excellence	
▪ Déplacements organisés et pris en charge par les A.S. (après accord du SR / SD UNSS concerné)	SR UNSS : remboursement aux A.S. sur la base de 0.02 €uros KM aller (distance lieu départ = ville la plus proche de l'établissement scolaire) X nombre participants (nombre réglementaire maximum+ 1 JO + 1 accompagnateur)
CHAMPIONNATS DE FRANCE TOUTES ACTIVITES – CEE – EXCELLENCE	
▪ Déplacements organisés et pris en charge par les A.S.	SR UNSS : remboursement aux A.S. sur la base minimale de 0.02 €uros avec ajustement possible en fonction de la dépense globale. KM aller (distance lieu départ = ville la plus proche de l'établissement scolaire) X nombre participants (nombre réglementaire maximum + 1 JO + 1 accompagnateur)